CONSEIL DE QUARTIER
DE MAIZERETS

Procès-verbal de la 8ème assemblée régulière du conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets, tenue le mardi 8 octobre 2019 à 19 h 00, au Centre Monseigneur-Marcoux, 2025, Adjutor-Rivard, à Québec.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

M. Alain Couillard	Administrateur
Mme. Ève Duhaime	Administratrice
Mme Joséphine Hénault	Secrétaire
M. Alexandre Lambert	Administrateur
M. Marcel Paré	Administrateur
M. Martial Van Neste	Président
Mme Andrée-Anne Verret	Vice-présidente

IL Y A QUORUM.

ABSENCES :

Mme Geneviève Hamelin, conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet
Mme Marie-Hélène Deshaies

Assistaient également :

M. Daniel Leclerc	Arrondissement de la Cité-Limoilou
Mme Lynda Gosselin	Secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

19.10.01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

19.10.02 Cooptation d'un nouveau membre

19.10.03 Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019 et suivis

19.10.04 Suivi du plan directeur

19.10.05 Période de question des citoyens

19.10.06 Tour des comités
6.1 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU
6.2 Comité tripartite AIM
6.3 Comité de vigilance de l'incinérateur et PMO du PMGMR
6.4 Comité cohabitation Port de Québec
6.5 Comité de vigilance du Port de Québec
6.6 Comité conseil « Mon environnement ma santé »
6.7 Table concertation vélo
6.8 Table concertation environnement

19.10.07 CORRESPONDANCES ET MÉDIAS SOCIAUX

19.10.08 TRÉSORERIE

19.10.09 Varia

- Terres des Sœurs de la Charité
- Charte graphique
- Tournée citoyenne

19.10.10 Levée de l'assemblée

19.10.01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE M. Marcel Paré, DÛMENT APPUYÉE par Mme Andrée-Anne Verret, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après l'ajout au varia des sujets suivants : terres agricoles des Sœurs de la Charité, charte graphique et tournée citoyenne.

19.10.02 COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Résolution 19-CA-33
Concernant la cooptation de Mme Estelle Rioux

CONSIDÉRANT l'article 2 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier selon lequel une personne représentant une organisation communautaire du quartier peut en faire partie;

CONSIDÉRANT les articles 75.1, 75.2, 75.3 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier qui portent sur la nomination par cooptation de membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la conformité du formulaire de dépôt de candidature de Mme Rioux à titre de représentante du Centre Monseigneur-Marcoux;

CONSIDÉRANT la résolution de la présidente du Centre Monseigneur-Marcoux autorisant la participation de Mme Rioux au conseil de quartier de Maizerets;

SUR PROPOSITION DE M. Marcel Paré, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Andrée-Anne Verret, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Estelle Rioux au poste d'administratrice cooptée du conseil de quartier de Maizerets, avec un mandat prenant fin à la prochaine assemblée annuelle (qui se tiendra en 2020).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19.10.03 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RENCONTRE DU 10 SEPTEMBRE 2019

SUR PROPOSITION DE Mme Andrée-Anne Verret, DÛMENT APPUYÉE par M. Marcel paré, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 septembre 2019 tel quel.

Suivis :

- Il est entendu qu'une démarche sera faite à nouveau pour tenir la réunion d'évaluation de la première édition de MaizRêve.
- Au sujet de la résolution portant sur la consultation des citoyens impactés par le réaménagement du boulevard Henri-Bourassa, M. Daniel Leclerc signale qu'elle doit d'abord être transmise au comité de voisinage de l'hôpital.

- Il n'y a pas d'information au sujet de la résolution relative au respect des règles sur le stationnement au coin des rues.
- Il est signalé que les membres du conseil de quartier seront invités au comité plénier que la Ville tiendra au sujet de la vision de l'avenir de l'ancien site du Centre Monseigneur-Marcoux.
- M.Leclerc rapporte que le projet annoncé de phytodécontamination du terrain au coin de Montmorency et La Canardière ne se réalisera pas vu la profondeur de la contamination. Il veillera à informer le conseil de quartier de ce qu'il adviendra de ce terrain.

19.10.04 SUIVI DU PLAN DIRECTEUR

Les membres présentent leurs différentes idées d'utilisation des sommes restantes du Plan directeur. Il est convenu que le conseil de quartier transmette un « panier de propositions » à la Ville afin qu'elle puisse orienter les membres du conseil de quartier des prochaines étapes à entreprendre. M. Couillard élaborera un gabarit de façon à ce que les idées puissent être présentées dans un même document pour une éventuelle transmission à Mme Hamelin et au directeur de l'Arrondissement. Ce document sera examiné à la réunion de novembre.

19.10.05 PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

M. Daniel Papillon, président de la Société historique de Limoilou présente celle-ci et fait valoir les possibilités de réaliser des activités en collaboration avec le conseil de quartier. Les membres accueillent favorablement cette invitation et témoignent de leur intérêt de mieux connaître et faire connaître l'histoire de Maizerets aux personnes qui y vivent.

19.10.06 TOUR DES COMITÉS

6.1 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

M. Van Neste signale que, lors de la rencontre en septembre, il a été question d'une opération de dératisation menée dans le secteur. Il annonce aussi qu'un rappel a été fait aux travailleurs d'utiliser les stationnements qui leur sont réservés.

6.2 Comité tripartite AIM

M. Marcel Paré rapporte que M. Guillaume Couture de AIM l'a informé de la reprise prochaine des activités du comité tripartite Ville-Citoyens-AIM.

6.3 Comité de vigilance de l'incinérateur et PMO du PMGMR

Le représentant du CQ au CVI, Marcel Paré, signale que lors de la prochaine réunion, le comité de vigilance de l'incinérateur abordera la problématique de mise en place de mesures quantifiables des objectifs du PMO du PMGMR. Ce sujet a fait l'objet d'une résolution du conseil de quartier (Résolution 18-CA-20) qui a déjà été transmise au CVI. Il rapporte que les fonctionnaires présents au CVI ont indiqué l'intention de la Ville de faire des investissements annuels de 5 M$ par année pour améliorer le fonctionnement de l'incinérateur.

M. Paré présente aussi diverses autres informations, notamment :

- des modifications à l'organigramme des directions de la Ville vs l'incinérateur, la biométhanisation, etc. ;
- le problème que pose le choix des sacs qui permettront la collecte des résidus de tables; la Ville ne dispose pas à ce jour de solution pour en disposer;
- des émissions de chlorobenzène; cette famille de substances n'est pas réglementée au Québec par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Le représentant de la Ville ne considère pas qu'il s'agît d'un problème significatif.
- l'installation sur un des fours d'un analyseur de mercure est en démarche et on prévoit par la suite installer un analyseur à chaque année pour l'ensemble des fours;
- un gain significatif, soit l'absence de constats de dépassement depuis l'installation de torchères au four 1. Des torchères devraient être installées pour l'ensemble des fours d'ici l'été 2020.

6.4 Comité cohabitation Port de Québec Communauté

Mme Hénault rapporte que des représentants du CN ont participé à la rencontre du Comité de septembre. Les informations rapportées suggèrent que, avec le projet Laurentia, le nombre de trains demeurerait le même, mais que leur longueur et leur vitesse seraient augmentées. Il est entendu de préparer une éventuelle visite des représentants du CN à une réunion du conseil de quartier, possiblement au début de l'année prochaine.

6.5 Comité de vigilance du Port de Québec

Il n'y a pas de nouvelles informations.

6.6 Comité conseil « Mon environnement ma santé »

Il n'y a pas de nouvelles informations.

6.7 Table concertation vélo

Résolution 19-CA-34
Concernant l'incorporation de pistes cyclables dans le projet de réseau structurant

CONSIDÉRANT l'importance de se doter d'un réseau cyclable sécuritaire pour les citoyens pour améliorer leur condition de vie et particulièrement pour leur santé;

CONSIDÉRANT que la sécurité des infrastructures cyclables est un des principaux freins à leur utilisation;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du nombre de cyclistes;

CONSIDÉRANT l'urgence climatique, il devient essentiel de favoriser des transports durables sans émission de CO2;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'infrastructures sécuritaires où les cyclistes sont séparés physiquement des automobiles est plus coûteux, mais qu'un nouveau programme du gouvernement du Québec aide les municipalités à cet égard;

CONSIDÉRANT que pour la mise en place du réseau structurant, notamment pour le Tramway et le Trambus, de nombreuses artères seront complètement remodelées pour accueillir ces nouveaux modes de transport et que l'inclusion de pistes cyclables protégées dans cette transformation sera beaucoup moins chère que si celles-ci sont faites après-coup;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de véritables axes cyclables continus et protégés est-ouest et nord-sud, et que les parcours de Tramway et Trambus pourraient être la base de ceux-ci;

SUR PROPOSITION DE M. Marcel Paré, DÛMENT APPUYÉE par M. Alexandre Lambert, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier Maizerets demande à la Ville de considérer l'implantation de pistes cyclables physiquement séparées pour l'ensemble des parcours du tramway et des trambus et que les coûts supplémentaires soient demandés au gouvernement provincial pour ne pas augmenter le budget total du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Table concertation environnement

Il n'y a pas de nouvelles informations.

19.10.07 CORRESPONDANCES ET MÉDIAS SOCIAUX

Il n'y a pas d'informations particulières à signaler.

19.10.08 TRÉSORERIE

Résolution 19-CA-35
Concernant le paiement au Registraire des entreprises et la déclaration de mise à jour annuelle

SUR PROPOSITION DE M. Alain Couillard, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Andrée-Anne Verret, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Maizerets autorise le paiement d'une facture de 35 $ au Registraire des entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.10.09 VARIA

Terres des Sœurs de la charité

Résolution 19-CA-35
Concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de l'agglomération de Québec

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier Maizerets se sent particulièrement interpellé par le sort de terres limitrophes au quartier;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Andrée Laforest doit prendre une décision d'ici le début de novembre au sujet du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de l'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT que l'approche du SADR n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement, notamment pour la gestion de l'urbanisation ainsi que la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que l'approche du SADR ne tient pas compte de la nécessité de consolider le périmètre d'urbanisation, principalement autour des infrastructures existantes et du réseau de transport en commun existant et à venir;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas justifié d'empiéter sur les terres agricoles pour accueillir la croissance démographique d'ici 15-20 ans, alors que le projet d'écoquartier d'Estimauville est encore vide et que les emprises d'Hydro Québec n'ont pas été utilisées;

CONSIDÉRANT que les consultations publiques sur le SADR ont révélé une forte opposition à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que la crise climatique indique qu'il est souhaitable de favoriser une agriculture de proximité en zone agricole afin de contribuer à la sécurité alimentaire de la population de Québec;

CONSIDÉRANT qu'une approbation du SADR signifierait que le gouvernement Legault est d'accord pour que 567 hectares de terres en zone agricole protégée (incluant les 204 hectares des terres des Soeurs de la Charité) soient affectés à l'urbanisation;

CONSIDÉRANT que cette approbation constituerait une caution morale pour une demande d'exclusion de la zone agricole (dézonage) qui pourrait par la suite autoriser le sacrifice inutile de ces terres de grande qualité;

SUR PROPOSITION DE M. Alain Couillard, DÛMENT APPUYÉE par Mme Ève Duhaime, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier Maizerets :

- demande à la ministre Laforest de rejeter le SADR déposé par la ville de Québec et de convier les élus de l'Agglomération à le remplacer par une planification plus adéquate eu égard aux réalités du territoire et aux enjeux qui confrontent notre société;

- transmette copie de cette résolution aux autorités de la Ville de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La discussion des sujets de la charte graphique et de la tournée citoyenne sont reportés à une prochaine réunion.

19.10.10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de M. Marcel Paré, IL EST RÉSOLU DE LEVER L'ASSEMBLÉE.

_____

Martial Van Neste